
A.T.S RENOVATION

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 800,00 EUROS

SIEGE SOCIAL : SAINT DIZIER (52100), 23 B RUE DU ROBINSON

R.C.S CHAUMONT 934 718 917

Procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire

Le 22 mai 2025

A 19 heures;

Les associés de la société par actions simplifiée dénommée A.T.S RENOVATION, dont le siège est à SAINT DIZIER, 23 B rue du Robinson, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CHAUMONT sous le n° 934 718 917 se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, conformément aux dispositions des articles des statuts sur convocation faite par la présidence.

Etaient présents

Monsieur Antonio CAREME

Monsieur Tayron CAREME

Monsieur Shelton CAREME

La totalité des associés détenant la totalité des actions étant réunis, les associés présents peuvent valablement délibérer

L'assemblée est présidée par Monsieur Antonio CAREME, président de la société qui rappelle l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

- Nomination de Directeurs Généraux
- Pouvoirs à conférer

La discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées et, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer Messieurs Tayron CAREME et Shelton CAREME Directeurs Généraux de la société pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au président à l'effet d'effectuer les formalités nécessaires

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, après lecture.

Three handwritten signatures in blue ink, likely representing the associates mentioned in the text. The signatures are stylized and appear to be written in a cursive or semi-cursive script.